

Notification

(art. 36 de la loi fédérale sur la procédure administrative, PA)

A *Armanda & Fernando Santos*, Despachos e Serviços Lda, Almeida, Largo Alfandega Lj 4, P-6355-217 Vilar Formoso, Portugal

Par décision du 30 avril 2003, la Direction des douanes de Genève a déclaré la Société *Armanda & Fernando Santos*, PT-Vilar Formoso assujettie à la prestation pour un montant de redevances d'entrée de 8179 fr. 40. Ce montant doit être versé dans les quatorze jours à compter de l'entrée en force de cette décision sur le compte de chèques postaux n° 12-271-5 de la Direction des douanes de Genève ou sur le compte de la Direction générale des douanes n° 1530-5-30-2 auprès de la Banque nationale suisse.

Cette décision peut être attaquée dans les 30 jours à compter de la publication de la notification par un recours à adresser en double exemplaire à la Direction générale des douanes, CH-3003 Berne.

Si le délai précité expire sans avoir été utilisé, la décision d'assujettissement à la prestation entre en force de chose jugée.

12 août 2003

Direction générale des douanes

Notification

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	31
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	12.08.2003
Date	
Data	
Seite	5080-5080
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 564

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.